



Sur le plan paysager, le projet manque également d'aménagement spécifique approprié tel la mise en œuvre d'une végétalisation et de mouvements de terres assurant la transition entre le centre pénitentiaire dans son ensemble et son environnement direct, aussi bien sur les façades Nord et Est en vis-à-vis des terres restant agricoles que sur les façades urbaines Sud et Ouest et le long de l'autoroute A 104 et la Route départementale 40, ceci de manière à préserver le paysage urbain, agricole et naturel, ainsi que la valeur vénale des biens immobiliers notamment des quartiers d'habitations de Villepinte et du Vieux-Pays de Tremblay.

A ce propos et dans ce contexte, nous souhaitons la réalisation d'une étude relative à l'impact du projet sur l'évolution des valeurs foncières des quartiers mitoyens de cet établissement pénitentiaire tels que Marie Laurencin à Villepinte et des Cottages à Tremblay en France.

Par ailleurs, il est à prévoir une augmentation substantielle de la circulation que provoquera le projet, venant s'ajouter aux prévisions d'augmentation du trafic générées par le développement de l'opération AéroliansParis dans la Zone d'aménagement concerté Sud-Charles de Gaulle, et qui se répercuteront sur le linéaire de la RD 40 au droit de l'établissement pénitentiaire existant, du quartier pavillonnaire Marie Laurencin, et en entrée et sortie de l'Autoroute A 104.

Il s'avère donc nécessaire que ce projet réponde sur ce plan par la réalisation d'aménagements spécifiques d'infrastructures routières devant accompagner le projet tel que l'adaptation du carrefour A 104 / RD 40.

Je me permets de vous rappeler, à ce titre, que les études de réaménagement de la RD 40 ont montré la nécessité de prévoir, au droit du projet, et du quartier pavillonnaire Marie Laurencin et de l'établissement pénitentiaire existant, la création d'un site propre destiné à accueillir un Bus à haut niveau de service (BHNS).

Ce projet a pour objectif de proposer une desserte en transport de qualité de tout ce secteur et une alternative crédible au tout voiture en permettant un rabattement efficace sur les gares et de contribuer à atténuer les effets de saturation sur la RD 40 où la circulation serait maintenue en 2 x 1 voies. Il est donc demandé que soit confirmé l'inscription au prochain Contrat de plan Etat-Région de la réalisation d'un site propre bus sur la RD 40.

Enfin, il me semble nécessaire que le projet intègre aussi diverses mesures techniques de nature à protéger ultérieurement l'environnement avec la mise en œuvre d'un rejet des eaux pluviales géré à la parcelle permettant de tendre vers un rejet « zéro », et d'intégrer un raccordement au réseau de chaleur de Tremblay-en-France dans la perspective de son extension vers le Nord de la commune.

Ainsi, je demande que ces mesures compensatoires, ainsi que ces aménagements paysagers et routiers ces adaptations techniques soient intégrées dans ledit dossier qui sera soumis à l'occasion de la consultation des personnes publiques associées et en particulier lors de l'enquête publique, et dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Tremblay-en-France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

**Bruno BESCHIZZA**  
Président de Paris Terrés d'Envol  
Maire d'Aulnay-sous-Bois



Destinataires en copie :

- Monsieur. le Président de la Métropole du Grand Paris
- Monsieur. le président du département de la Seine-Saint-Denis
- Monsieur le Maire de Tremblay-en-France
- Madame le Maire de Villepinte